I De l'identification du danger à l'apparition du dommage :

1-1 Quelques définitions

► **Risque** : Ce n'est pas matériel ni concret. C'est une possibilité. Si on sait que le risque existe (ce n'est pas toujours le cas, malheureusement !), on le calcule, puis on prend ce risque ou pas (*on décide ou non de traverser une rue, par exemple*). On évalue un risque en combinant de la gravité et de la probabilité d'apparition d'une lésion ou d'une atteinte à la santé pouvant survenir dans une situation dangereuse.

► **Danger** (ou phénomène dangereux) : définition 1 : cause capable de provoquer une lésion ou une atteinte à la santé.
définition 2 : objet qui a en lui la capacité, un jour peut-être, de blesser ou tuer.

► **Situation dangereuse** : toute situation dans laquelle une personne est exposée à un ou plusieurs dangers.
Ici, on fait cohabiter, dans une même phrase un danger et un opérateur mais l'accident n'a pas encore eu lieu et ne doit pas être évoqué (*exemple : l'ouvrier manipule une scie circulaire*).

► **Événement dangereux** (déclencheur) : événement susceptible de causer un dommage pour la santé. C'est une action qui nécessite un verbe (*exemple : la main de l'ouvrier dérape sur la scie*)

► **Dommage** (corporel) : lésion et/ou atteinte à la santé.

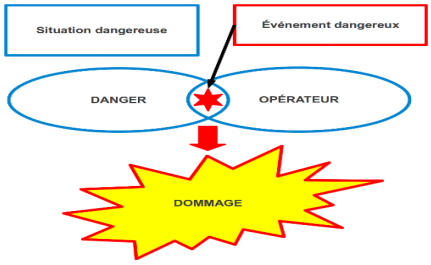

1-2 Le P.A.D (Processus d'apparition d'un dommage)

Il faut le maîtriser (important en terminale et pour le module de secourisme SST).
Conseil : commencer par le couple opérateur et danger, puis la situation dangereuse, puis le déclencheur (évènement dangereux) et terminer par le dommage.

II L'estimation du risque

L'estimation du risque prend en compte deux critères :

► La **gravité** du dommage ;

► La **probabilité** d'apparition du dommage.

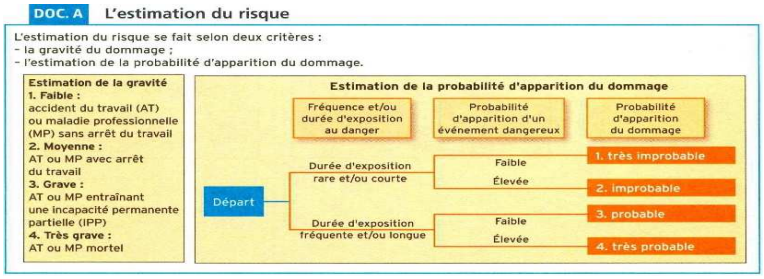

III L'évaluation du risque

Cette étape consiste à mettre en relation le niveau de gravité et le niveau de probabilité d'apparition du dommage. Ensuite, c'est l'entreprise qui détermine la **zone où la réduction du risque est nécessaire**.

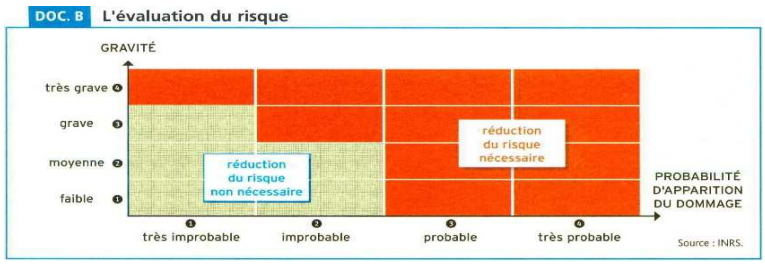

IV Le choix des mesures de prévention

4-1 Les 3 niveaux de prévention : Les méthodes de prévention peuvent être classées selon **3 niveaux de prévention**, du plus efficace vers le moins efficace :

► Niveau 1 : la **prévention intrinsèque** (on agit sur le danger en le supprimant ou en le réduisant) ;

► Niveau 2 : la **protection collective et individuelle** (on diminue le risque **sans modifier le danger**) ;

► Niveau 3 : **la formation et l'information de l'opérateur** (c'est de la communication, le risque reste identique).

4-2 Critères de choix des méthodes de prévention

Chaque entreprise choisira ses mesures de prévention en fonction de **critères de choix** spécifiques (coût, loi, adhésion des opérateurs, durée de mise en place, nombre de salariés protégés, non déplacement du risque, stabilité dans le temps, efficacité, etc.).